

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 780

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Du sang à la «une»

La Police cantonale de Berne annonçait le 18 juin dernier une augmentation du nombre des accidents survenus hors des localités de près de 19% par rapport à l'an dernier sur les routes du canton. Un porte-parole de la police indiquait que «l'introduction de la limitation de vitesse à 80 km/h n'y était vraisemblablement pas étrangère». Le communiqué de l'ATS diffusant cette information concluait par ces termes: «Il est cependant trop tôt pour apprécier valablement les conséquences de la nouvelle limitation... D'autant plus que le nombre d'accidents n'a pas augmenté au 1^{er} trimestre de 1985.»

Le 19 juin, on pouvait lire les titres suivants dans une partie de la presse: à la une du *Matin*, «Le 80 km/h et le sang»; à la une du *Nouvelliste*, «Dangereux le 80 km/h», suivi d'un commentaire «Mourir pour quoi?» qui se terminait par ces mots: «Alors pour qui faut-il mourir? Pour les CFF?»

COURRIER

Statistiques sur le vif

Domage que le sujet de l'expérimentation animale, apparaissant pour la première fois dans DP 777 du 6 juin dernier, n'y ait été qu'effleuré avec légèreté et en moins de vingt lignes. DP rapportait la publication, par l'Office vétérinaire fédéral, de la statistique sur l'utilisation d'animaux à fins expérimentales en Suisse en 1984, de 12% inférieurs aux chiffres de l'année précédente. Et DP insinuait que ces statistiques n'ont qu'un rapport flou avec la réalité, puisqu'elles reposent sur les indications fournies par les chercheurs eux-mêmes qui, étant menacés de devoir cesser toute expé-

mentation sur animaux vivants en cas de succès, en décembre prochain, de l'initiative populaire «pour la suppression de la vivisection», auraient tout intérêt à minimiser le nombre d'animaux sacrifiés. Plutôt qu'une description crédible, les chiffres formeraient un plaidoyer prodo. Je pense que dans ce cas précis c'est DP qui se trompe (et qui donc trompe).

Rappelons d'abord que nous devons l'existence de statistiques annuelles sur les expériences animales en Suisse à la loi fédérale sur la protection des animaux, contre laquelle un référendum avait été lancé en son temps par Franz Weber et ses amis antivivisectionnistes et qui, suite au vote, entra en vigueur en juillet 1981. La première statistique annuelle date de 1983, la plus récente étant seulement la seconde. Il est possible d'imaginer qu'avec deux ans seulement de pratique, les chiffres suisses ne soient pas encore entièrement fiables, peut-être par manque de rodage des chercheurs ou des fonctionnaires des offices vétérinaires cantonaux qui inspectent les laboratoires et recueillent les données statistiques.

Il est aisé de montrer que la tendance à la baisse du nombre d'animaux sacrifiés dans les laboratoires est bien réelle. Il suffit de se référer aux statistiques provenant de pays proches, établies sur une période de temps plus considérable et donc doublement à l'abri de toute influence possible de Franz Weber. De telles statistiques existent pour le Royaume-Uni et les Pays-Bas. La diminution pour les cinq dernières années y a été de 16% (Pays-Bas) et de 22% (Royaume-Uni), respectivement. Dans les trois grandes firmes de l'industrie pharmaceutique bâloise, la diminution d'utilisation d'animaux à fins expérimentales a même été de 30% pour la même période.

Ainsi, loin de devoir s'expliquer par une particularité qui serait propre à la psychologie des chercheurs suisses (et à leur phobie de Franz Weber), la tendance que révèlent les statistiques fédérales a toutes les chances d'être correcte. Qui plus est, la diminution des expériences sur animaux n'est pas en relation avec l'initiative Franz Weber puisqu'on

l'observe depuis une dizaine d'années dans tous les pays développés qui nous entourent. Comme à l'inverse le nombre de chercheurs en biologie et médecine a crû pendant la décennie, il n'est pas difficile de déduire que plus en plus nombreuses sont les expériences dans lesquelles les chercheurs utilisent un matériel autre que l'animal vivant. Il n'en demeure pas moins que l'expérimentation animale reste un maillon indispensable dans presque toute recherche médico-biologique. D'où le problème éthique qui, il va sans dire, n'est aucunement un problème de chiffres mais de principe. Gageons que DP reviendra sur ce sujet, car l'expérimentation animale pose un authentique dilemme et touche de près aux rapports qui lient notre société au monde qui nous entoure.

J. J. Dreifuss

EN BREF

L'entreprise Ringier et son associé Radio 24 accélèrent leurs préparatifs pour la création d'une télévision locale zurichoise; ils envisagent de collaborer avec des producteurs étrangers diffusés sur réseau câblé zurichois en cas de refus de la concession.

* * *

Une entreprise a reçu en même temps un prospectus pour un emprunt du canton de Berne et pour une entreprise qui prête aux communes et aux districts japonais. Pour le canton de Berne, les conditions sont connues: 4³/₄%. Pour l'entreprise japonaise, le taux d'intérêt et le prix d'émission seront publiés trois jours avant l'échéance de la souscription. Le bulletin de souscription est joint au prospectus. On a confiance, même sans tout savoir!

* * *

L'UDC du canton de Berne, comme presque tous les autres partis, a des ressources insuffisantes. Pour l'aider à financer ses activités, quelques personnes ont constitué un cercle de «supporters». Cotisation annuelle: 300 francs (500 francs pour les couples).